

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise		LANCELON & CO		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		36 RUE DU FERVELLEY 38250 VILLARD-DE-LANS			
SIRET		9 1 2 7 4 8 3 5 7 0 0 0 1 5			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 5	
				Exercice N clos le 3 0 1 0 6 2 0 2 4	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	
		Autres *		014	
	Immobilisations corporelles *			028	
	Immobilisations financières * (1)			040	
	Total I (5)			044	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	
		Marchandises *		060	
		Avances et acomptes versés sur commandes		064	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	
		Autres * (3)		072	
		Valeurs mobilières de placement		080	
		Disponibilités		084	
		Charges constatées d'avance *		092	
Total II			096		
Total général (I + II)				110	
PASSIF				Exercice N 1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale			126	
	Réserves réglementées *			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	
	Report à nouveau			134	
	Résultat de l'exercice			136	
	Subventions d'investissement			137	
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	
Provisions pour risques et charges				Total II 154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169 6 650		172	
	Comptes courants d'associés			173	
	Autres dettes			175	
RENOIS	Produits constatés d'avance			174	
	Total III			176	
	Total général (I + II + III)			180	
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2024 - Etat préparatoire.



QC

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **LANCELON & CO** Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le **13/01/2024**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
				217		218	
					100 000		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	100 000
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	3 048	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	
	Rémunérations du personnel *				250	81 121	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	4 417	
	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				255		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262		
			260				
		Total des charges d'exploitation (II)		264	89 060		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	10 940	
Produits financiers (III)	280	14 400	Charges financières (V)	294	160		
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347		300		
			348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	1 725		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	23 455	
B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	23 455	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 725		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. tierdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUI (art. 44. sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Crédance due au report en arrière du déficit			346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					352	11 500	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370	11 500	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD